

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2007**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le jeudi 12 JUILLET à 19 heures.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Alain CAZABONNE**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

- 1 - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Programme Opérationnel Régional 2007-2013 – « Soutenir le développement durable des quartiers sensibles » - Appel à projet
- 2 - Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise à détacher de la parcelle communale AO 633 pour la réalisation de l'aménagement du passage Sainte-Marie

**RAPPORTEUR : Mme IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines**

- 3 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 4 - Agents non titulaires à temps non complet – Ecole de Musique
- 5 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du centre de formation d'apprentis Gustave Eiffel-Ferbos d'un agent communal
- 6 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal à l'UST Tennis
- 7 - Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'UST Football

**RAPPORTEUR : M. BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Achats et Marchés publics**

- 8 - Subventions aux Associations Talençaises – Année 2007 – 2<sup>ème</sup> complément
- 9 - Subvention exceptionnelle à l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre
- 10 - Appel d'Offres Ouvert – Construction d'un espace sportif – Approbation des marchés

**RAPPORTEUR : Mme CASTAGNERA, Adjointe déléguée aux Seniors**

- 11 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence (Espace Senior) et les Commerçants et Artisans Talençais

**RAPPORTEUR : M. PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport**

- 12 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Talence Squash

**QUESTIONS ORALES**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 juillet 2007, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 12 juillet 2007 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

**Etaient présents pour tout ou partie de la séance :**

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. MONFERIER, M. REBIERE, M. GELLE, Mme IRIART, M. JESTIN, M. BONNIN, Mme CASTAGNERA, M. PARANTEAU, Mme DENON-BIROT, M. DUART, Mme BOURDIN, M. GARNIER, Mme ROSSI, Mme HIERET, Mme TORRES, Mme CHADEBOST, M. DUPUY, M. CASTEX, Mme BONNEFOY, M. PARACHOU, Mme DOMERGUE, Mme GRESLARD, M. DELLU, Mme DE MARCO, M. LEGERON, M. JOLY

**Absents excusés ayant donné délégation :**

Mme POURQUEY à Mme CASTAGNERA, M. LAURENT à M. GARNIER, Mme SALLET à M. DUART, Mme ESCASSUT à Mme TORRES, Mme JOUENNE à M. GELLE, Mme OUSSET à Mme ROSSI, Mme LEYMARIE à Mme GRESLARD

**Absents excusés :**

Mme LUTREAU-CHAVERON, M. CASTEL, M. BREILLAT, M. FEGHOUL, Mme BIDON

**M. MONFERIER a été désigné comme secrétaire de séance.**

## DELIBERATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Je vous rappelle que par délibération du 27 avril 2006, reçue en Préfecture le 2 mai 2006, le Conseil Municipal avait approuvé le programme des travaux de construction d'un espace sportif.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, lancée le 21 mai 2007, la commission d'appel d'offres, lors de sa dernière réunion, a décidé d'attribuer les marchés concernés aux sociétés et pour les montants suivants :

Lot	Société	Montant en € HT
<b>LOT N°1 : TERRASSEMENT ET ENROBES</b>	<b>SA PEPEROT SOBEBO VOIRIE</b> 25 avenue Maurice Lévy BP 40-338 33695 MERIGNAC CEDEX	<b>Offre de base : 124 551,25</b>
<b>LOT N°5 : ETANCHEITE</b>	Déclaré infructueux	
<b>LOT N°6 : BARDAGE</b>	Déclaré infructueux	
<b>LOT N°8 : SERRURERIE</b>	Déclaré infructueux	
<b>LOT N°9 : PLOMBERIE/CHAUFFAGE/V.M.C.</b>	<b>HERVE THERMIQUE SAS</b> 5 Allée J. Cugnot 33700 MERIGNAC	<b>122 926,84</b>

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés susnommés au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal ».

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation des marchés susnommés
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés précités
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 13.07.2007)**

**1 - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Programme Opérationnel Régional 2007-2013 – « Soutenir le développement durable des quartiers sensibles » - Appel à projet**

## DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la nouvelle politique régionale européenne 2007-2013, le Programme Opérationnel de l'Aquitaine « Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité de l'Aquitaine » consacre une mesure spécifique au développement durable des quartiers sensibles dotée d'un budget de 40 M €

Cette mesure est destinée à accompagner des projets de territoire « intégrés et équilibrés » qui concrétisent le lien entre compétitivité et cohésion sociale, en tenant compte de toutes les dimensions, économique, sociale, urbaine et environnementale.

L'enveloppe financière pour chaque projet de territoire retenu sera significative, de 5 à 10 M € de FEDER pour la durée de réalisation du projet. Le taux moyen de co-financement du FEDER étant de 25 %, cette enveloppe favorisera la mise en œuvre de projets globaux ambitieux, entre 20 et 40 M € de budget sur la durée du programme. Ainsi, les collectivités sont incitées à s'associer pour présenter des projets de territoire consistants permettant d'atteindre ce seuil.

Pour favoriser cette démarche le soutien financier sera affecté sur la base d'un appel à projet régional qui sélectionnera les projets de territoire. Chaque projet de territoire sera piloté par un chef de file (Ville, EPCI, GIP) qui coordonnera, sur un territoire donné, la mise en œuvre d'opérations menées par des maîtrises d'ouvrage diversifiées : collectivités, organismes sociaux pour l'habitat, associations, entreprises, etc.

La Ville de Bordeaux et le Groupement d'Intérêt Public des Hauts de Garonne ont annoncé leur intention de répondre à cet appel à projet FEDER.

De son côté, le Bureau de la Communauté Urbaine a souhaité que celle-ci soit également candidate à l'appel à projet, en tant que chef de file, en partenariat avec les autres communes qui le souhaitent.

Plusieurs opérations inscrites dans le Contrat Urbaine de Cohésion Sociale de Talence sont susceptibles de répondre aux orientations de l'appel à projet qui sont :

- le développement économique et l'emploi
- le respect de l'environnement et la maîtrise de l'énergie
- l'attractivité des quartiers
- les services aux populations
- l'ingénierie de projet

Aussi me paraît-il opportun de répondre à l'appel à projet européen en nous joignant à d'autres communes de la périphérie de Bordeaux (Bègles, Villenave d'Ornon, Pessac, Mérignac ...) et en ayant la CUB pour chef de file afin d'assurer la cohérence entre les différents projets des quartiers sensibles concernés.

Aussi je vous propose de vous prononcer favorablement pour une réponse à l'appel à projet FEDER avec la CUB pour chef de file et de m'autoriser à mener avec

la Communauté Urbaine et les autres communes candidates toutes les démarches nécessaires au dépôt en temps utile (octobre 2007) de cette candidature. »

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

**2 - Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise à détacher de la parcelle communale AO 633 pour la réalisation de l'aménagement du passage Sainte-Marie**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Communauté Urbaine souhaite procéder aux travaux d'aménagement du passage Sainte-Marie à Talence, opération n° S 330 du PLU qui nécessite :

- la cession d'une emprise de 750 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale AO 633
- l'établissement d'une servitude définitive de 195 m<sup>2</sup> à des fins d'entretien de la future passerelle
- l'établissement d'une servitude provisoire pour travaux de 561 m<sup>2</sup>

tels que figurant au plan ci-joint.

Je vous propose de céder gratuitement l'emprise concernée ainsi que la servitude définitive, à la Communauté Urbaine de Bordeaux et de m'autoriser à signer tous les actes afférant à cette mutation. »

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**



### 3 - Mise à jour du tableau des effectifs

#### DELIBERATION

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Afin d'assurer la nomination des agents promus lors de la Commission Administrative Paritaire pour l'année 2007, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	BESOINS	NOUVELLE SITUATION
Professeur d'enseignement artistique Hors Classe	0	0	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	2
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 <sup>e</sup> classe	3	3	2	5
Educateur des activités physiques et sportives Hors classe	3	2	1	4
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet	4	3	1	5
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>e</sup> classe	0	0	5	5
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	8	6	1	9
Agent de maîtrise principal	19	17	1	20

»

Adopté par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

### 4 - Agents non titulaires à temps non complet – Ecole de Musique

## **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« La Ville souhaite régulariser la situation statutaire des professeurs de musique qui interviennent sur un nombre d'heures restreint avec un effectif faible et fluctuant ne permettant pas ainsi d'offrir des emplois permanents.

Toutefois il convient d'assurer le fonctionnement des différentes disciplines, et c'est la raison pour laquelle je vous propose de recruter ces collaborateurs dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 article 3 modifié permettant aux collectivités territoriales d'employer des agents non titulaires.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser les recrutements et de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012 article 64131. »

Adopté par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

**5 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du centre de formation d'apprentis Gustave Eiffel-Ferbos d'un agent communal**

## **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« En vertu de la délibération du 15 juillet 1997, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la mise à disposition du CFA Gustave Eiffel-Ferbos d'un agent communal à compter du 1<sup>er</sup> août 1997.

Je vous rappelle que le CFA s'est engagé à rembourser à la Ville de Talence, les traitements et charges sociales versées à l'agent.

Cette mise à disposition étant arrivée à échéance, je vous propose de d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le CFA jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2008. »

Adopté par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

**6 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal à l'UST Tennis**

## **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2006, un agent communal était mis à disposition de l'UST Tennis pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Cette mise à disposition étant arrivée à échéance, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec cette association pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. »

Adopté par 26 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (Verts)

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (PS-PC-MRC)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

### **7 - Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'UST Football**

## **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Dans le cadre de la politique sportive de Talence, la Ville envisage de renforcer son soutien à l'UST Football.

Ainsi, je vous propose de mettre à disposition, à hauteur de 8 heures hebdomadaires, un agent communal pour encadrer les jeunes de moins de 18 ans.

Cet éducateur sportif aura pour mission la formation technique et sportive ainsi que l'éducation à la vie de groupe et au respect des règles. Il s'agit aussi de véhiculer des valeurs citoyennes auprès de ces jeunes.

Je vous demande en conséquence d'autoriser cette mise à disposition à titre gracieux d'un agent communal auprès de l'UST Football, d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et de modifier par avenant la convention d'objectifs. »

Adopté par 28 VOIX POUR (Majorité-Verts)

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (PS-PC-MRC)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

## **8 - Subventions aux Associations Talençaises – Année 2007 – 2<sup>ème</sup> complément**

### **DELIBERATION**

Monsieur Jean-Jacques BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Lors du Conseil Municipal en date du 2 avril 2007, vous avez voté une subvention à de nombreuses associations talençaises.

L'association « Fédération des Médailleurs du Travail » ayant déposé sa demande trop tardivement n'avait pu se voir attribuer à cette date une subvention.

Je vous propose donc aujourd'hui de lui attribuer une subvention de 390 €.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 Fonction 025 du budget en cours. »

ADOPTE par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

### **DELIBERATION**

Monsieur Jean-Jacques BONNIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« L'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre doit remplacer son drapeau.

Le montant de cet achat est très important, environ 1 500 €.

L'association sollicite une aide de la Ville.

Je vous propose donc aujourd'hui de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 Fonction 025 du budget en cours. »

ADOPTE par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

## **11 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence (Espace Senior) et les Commerçants et Artisans Talençais**

## DELIBERATION

Madame CASTAGNERA, Adjointe déléguée aux Seniors, expose :

« Les Seniors Talençais, lors de leur inscription à « l'Espace Senior », se voient remettre gratuitement s'ils le souhaitent, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité et d'une pièce d'identité, une carte nominative leur permettant l'accès à certains services et prestations.

C'est dans ce cadre précis que la Ville souhaite aujourd'hui formaliser la mise en place d'un partenariat entre les Commerçants et Artisans Talençais et la Ville, consistant à proposer aux seniors détenteurs de cette carte, certaines réductions, remises ou tout autre avantage chez les commerçants et artisans talençais acceptant le partenariat.

L'Espace Senior, de son côté, communiquera à ses adhérents la liste des commerces et artisans participant à l'opération.

Compte tenu de l'intérêt de ce partenariat pour chacune des parties, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les diverses conventions (cf modèle de référence ci-joint) avec les commerçants et artisans intéressés qui auront au préalable complété l'article 1 s'agissant des réductions, remises, etc ... qu'ils entendent accorder. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE  
TALENCE ET LE COMMERCE/ARTISAN

« ..... »

---

La présente convention est conclue entre :

- D'une part, la Ville de TALENCE (ci-dessous dénommée « La Ville ») représentée par son Maire, Monsieur Alain CAZABONNE (domiciliation : rue du Professeur Arnozan – 33400 TALENCE), dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° 11 en date du 12/07/2007.
- Et d'autre part, le commerce/l'artisan« ..... » représenté par son/sa gérant/gérante, Monsieur/Madame .....  
.....  
(domiciliation : .....  
.....  
.....  
– 33400 TALENCE), ci-dessous dénommé «Le Commerce/ « L'Artisan ».

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Par la présente, et d'un commun accord entre les deux parties, il est établi un partenariat entre la Ville – Espace seniors (service communal) et le Commerce/l'Artisan  
« ..... ».

Ce dernier s'engage à accorder à chaque senior, sur simple présentation de sa carte senior délivrée par la Ville, indiquant son identité et en cours de validité :

- Une réduction de ..... % sur tout achat effectué dans le commerce/chez l'artisan en question.
- Une remise de ..... € sur tout achat effectué dans le commerce/chez l'artisan en question.
- .....(autres).

La Ville, de son côté, communiquera aux seniors l'ensemble des coordonnées des commerçants/artisans ayant accepté de participer au présent partenariat.

Chaque commerçant/artisan pourra, s'il le souhaite, apposer sur sa vitrine un adhésif délivré gratuitement par la Ville, et mentionnant ledit partenariat symbolisé par le sigle de l'Espace Seniors.

.../...

ARTICLE 2 – DUREE ET MODALITES DE RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

- La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à compter de sa signature.
- Elle fera l'objet d'une reconduction tacite d'année en année.
- A tout moment, le Commerçant/Artisan ou la Ville pourra résilier la présente convention sur simple demande écrite adressée à l'autre partie en recommandé avec A.R, sans avoir à en préciser le ou les motifs.
- La résiliation ne sera alors effective qu'après un délai de sept jours à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

Fait à TALENCE, le .....  
En deux exemplaires originaux.

**Ville de TALENCE**  
**Alain CAZABONNE**  
**Maire**

**Commerce / Artisan**

« ..... »

## **12 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Talence Squash**

### **DELIBERATION**

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport, expose :

« Plusieurs joueurs talençais de l'association TALENCE SQUASH ont participé cette année au Championnat de France qui s'est déroulé les 10 et 11 mars 2007.

Cette association talençaise ne bénéficie à ce jour d'aucune subvention et n'utilise pas de structure municipale, mais elle intervient auprès des jeunes talençais dans le cadre des vacances sportives.

Pour ces raisons et compte tenu des frais engendrés par ce déplacement sur plusieurs jours, je vous propose d'allouer à celle-ci une subvention exceptionnelle de 145 €.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 Fonction 40 du budget en cours. »

Adopté par 34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 17.07.2007)**

### **QUESTIONS ORALES**

La séance est levée à 20 H 10.